

Ouverture de la séance à 20h00.

Présents : Buisnière. D – Trosset .F – S.Lopez –A .Attaf.

Absents excusés : Duc Mauge .A – M. Galvez.

Ordre de jour :

- 1 Envoi de SMS
- 2 Récompense
- 3 Grille OMS
- 4 Statut
- 5 Règlement intérieur

**1 Envoi de SMS**

Suite aux absences répétées le Comité Directeur envoie un SMS à chaque membre deux jours avant la réunion.

NOMS	Téléphone
Greg	06 51 16 50 37
Anne	06 08 53 21 08
Kader	06 85 90 02 04
François	06 88 67 61 41
Didier	06 60 39 38 15
Stéphane	06 58 17 57 30
Thierry	06 09 85 64 18
Franck	06 84 26 08 85
Marcelle	06 74 10 63 10
Alex	06 62 31 78 63

**2 Récompense :**

Attribution de 100€ au Karaté.

**3 Grille OMS :**

Clubs	2013	2014	2015	Variation
Amicale Boule	1013	1024	1106	Stable
Arc Voreppin	348	367	241	Stable
Arc en Ciel	230	217	233	Stable
Badminton	1351	1446	1572	Stable
Ball-Trap	190	322	168	En baisse
Basket	1549	1936	1443	Stable
BMX	528	672	609	Stable
CITT	419	439	419,5	Stable

Club de Tir	397	373	373	Stable
CNV	1708	1835	1742	Stable
Courir à Voreppe	235	313	204	Stable
CSV	1736	2181	2395	En hausse
Cyclo club	238	241	241	Stable
Gym volontaire	400	426	416	Stable
Judo	445	341	270	En baisse
Karaté	282	280,5	435	En hausse
Pétanque	198	222	232	En hausse
Raids et Aventures	/	/	91	N.C
Roller Hockey	210	420	1252	En hausse
Rugby	1483	1354	1268	Stable
Savate	98	92	80	Stable
TDKA	/	102	106	Stable
Tennis	991	1875	1847	Stable
Twirling	345	348,5	440	Stable
La Vaillante	1705	1782	1689	Stable
Voreppe Plongée	96	96	96	Stable
Voironnais Volley Ball	584	626	660,5	Stable
Wolf Taekwondo	/	/	202	N.C

Le comité directeur décide de vérifier les 3 associations suivantes :

Roller Hockey

Karaté

Tennis

En effet les variations sont importantes et demandent explications.

#### 4 Statuts :

Les statuts modifiés lors du CD précédent sont validés.

2 modifications supplémentaires :

##### **L'article 11 :**

Le secrétaire assiste le Président dans sa tâche .Il assure la rédaction des procès-verbaux des séances de la correspondance et des convocations.

##### **Devient :**

Le secrétaire assiste le Président dans sa tâche. Il assure la rédaction des procès-verbaux des séances.

Les convocations seront assurées par le secrétariat de la Mairie en relation avec l'O.M.S.

##### **Article 32 :**

Le comité directeur a la possibilité d'établir un règlement intérieur fixant les modalités d'application des présents statuts.

Statuts modifiés lors de l'assemblée Générale extraordinaire du 16/03/2016 conformément à l'article 27,

## 5 Règlement Intérieur :

Ce présent règlement pourra être modifié, sur proposition du comité directeur, lors de l'assemblée générale, à la majorité simple.

- Composition du comité directeur :

- Lors de l'élection du comité directeur, les candidats pourront être assistés d'un suppléant de la même société sportive. Ce suppléant sera désigné nominativement et ne pourra pas être changé pour toute la durée du mandat.
- Les membres élus des sociétés sportives ne pourront pas être en nombre inférieur ou égal au nombre d'élus municipaux.

- Présence au Assemblée générale et Comité directeur :

- Les sociétés sportives présentes lors des assemblées générales bénéficieront d'un bonus lors de l'attribution des subventions OMS. Le montant de ce bonus sera déterminé, par le comité directeur, et attribué avec les subventions OMS.